L'Europe à la croisée des chemins : Nebenzia, Kallas, Le Pen et la crise de la politique étrangère européenne

Par Frank , 17 novembre 2026

L'Europe à la croisée des chemins : Nebenzia, Kallas, Le Pen et la crise de la politique étrangère européenne



Par Frank Dumon | Tribune politique et analyse historique | 17 novembre 2026

L'Europe s'est construite sur une promesse de paix, de coopération et de réconciliation. Aujourd'hui, le continent consacre des sommes sans précédent à l'armement, ses relations avec la Russie demeurent profondément hostiles et un nombre croissant d'Européens s'interrogent sur ceux qui décident de leur politique étrangère. Une confrontation verbale particulièrement vive aux Nations unies et une nouvelle offensive politique de Marine Le Pen mettent en lumière une question que Bruxelles ne peut plus éviter : l'Union européenne sert-elle encore la paix et les intérêts de ses citoyens, ou la confrontation géopolitique est-elle devenue une fin en soi ?

Deux événements politiques, séparés par sept mois, éclairent une même crise institutionnelle. Le 13 avril 2026, le représentant permanent de la Russie auprès des Nations unies, Vassily Nebenzia, a prononcé devant le Conseil de sécurité un réquisitoire virulent contre l'Union européenne et sa cheffe de la diplomatie, Kaja Kallas. Le 9 novembre, des informations recueillies auprès de responsables du Rassemblement national faisaient état de la volonté de Marine Le Pen de supprimer ou de réduire considérablement le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) si elle devenait présidente de la République en 2027. La première contestation venait de Moscou ; la seconde surgissait au sein même de l'Union européenne. Leurs motivations et leurs programmes politiques diffèrent, mais toutes deux imposent un débat sur la puissance européenne, la responsabilité politique, la diplomatie et la guerre.

Aucun de ces épisodes ne devrait être réduit à un titre de vidéo sensationnaliste. L'intervention de Nebenzia figure dans le compte rendu officiel des Nations unies, S/PV.10133. Kallas s'est exprimée lors de la même séance et lui a ensuite répondu directement. Les intentions de Le Pen ont été rapportées par POLITICO le 9 novembre 2026, tandis que les missions et les dépenses du SEAE peuvent être vérifiées dans ses propres publications. Ces documents permettent d'examiner sérieusement les arguments politiques, sans confondre les accusations avec des faits établis.

1. La confrontation aux Nations unies : une rupture diplomatique au grand jour

La séance du Conseil de sécurité du 13 avril était officiellement consacrée à la coopération entre les Nations unies et l'Union européenne. Elle n'avait pas vocation à devenir un duel personnel. Le responsable onusien Khaled Khiari a présenté l'importante contribution de l'UE à la médiation, au maintien de la paix, à l'aide humanitaire et aux institutions multilatérales. Kallas a défendu l'engagement européen et présenté l'invasion russe de l'Ukraine comme une violation fondamentale du droit international. Elle a inscrit la guerre en Ukraine dans le contexte de la crise au Moyen-Orient et de la fragilisation croissante de l'ordre international de sécurité.

L'intervention de Nebenzia a brutalement rompu avec ce ton institutionnel soigneusement maîtrisé. Il a accusé l'UE de s'être forgé pendant des décennies une réputation d'artisan bienveillant de la paix, tout en poursuivant des intérêts sélectifs, en négligeant les préoccupations sécuritaires d'autres États et en perpétuant des rapports économiques hérités de la domination coloniale. Son accusation centrale

n'était pas simplement que Bruxelles commettait des erreurs, mais qu'un projet politique autrefois associé à la réconciliation était devenu un instrument d'escalade.

Il a particulièrement visé Kallas, ancienne Première ministre estonienne, présentée comme l'incarnation d'une école diplomatique d'Europe orientale qui envisage surtout Moscou sous l'angle de la confrontation. Il a accusé les gouvernements européens d'entraver les négociations sur l'Ukraine, de soutenir des conditions maximalistes pour tout règlement, de renforcer les sanctions malgré leurs effets sur leurs propres économies et de préparer les populations à un affrontement militaire direct avec la Russie. Pour conclure, il a évoqué le spectre incendiaire d'un nouveau « Reich ». Cette comparaison relève de la rhétorique de Nebenzia et ne constitue pas une description établie de l'UE ; sa gravité historique doit être clairement reconnue. Mais écarter l'ensemble de son intervention en raison de cette rhétorique reviendrait à laisser ses questions fondamentales sans réponse.

Pourquoi l'imagination diplomatique de l'Europe s'est-elle à ce point rétrécie ? Pourquoi la préparation militaire fait-elle régulièrement l'objet d'explications détaillées, tandis que les mécanismes concrets d'une éventuelle paix négociée restent si peu visibles ? Et pourquoi demande-t-on aux citoyens de financer des dépenses militaires toujours plus élevées sans débat tout aussi transparent sur les arbitrages économiques, les risques d'escalade et l'objectif final recherché ?

2. Kaja Kallas et le langage de la confrontation permanente

Kallas a constamment affirmé que l'intervention militaire russe ne devait pas être récompensée et que la souveraineté de l'Ukraine devait être défendue. Cette position repose sur des fondements juridiques : l'Assemblée générale des Nations unies a réaffirmé à plusieurs reprises l'intégrité territoriale de l'Ukraine et rejeté les tentatives d'annexion russes. Une critique sérieuse de Kallas doit reconnaître cette réalité. La sécurité européenne ne peut être reconstruite en faisant comme si les frontières internationalement reconnues pouvaient être modifiées par la seule force.

Mais les arguments juridiques en faveur de l'indépendance de l'Ukraine ne dispensent pas les dirigeants européens de leur obligation politique de rechercher un règlement viable. Soutenir le droit d'un pays à se défendre et examiner les conditions d'un cessez-le-feu ne sont pas des politiques incompatibles. L'Europe a besoin d'une stratégie précisant comment l'aide militaire, les contacts diplomatiques, les garanties humanitaires et les compromis politiques pourraient s'articuler. Sans cette stratégie, les slogans sur la victoire ou la défaite stratégique risquent de tenir

lieu de politique.

Lors de la séance de l'ONU, Kallas a répondu à l'objection de procédure formulée par Nebenzia après que le président du Conseil lui eut de nouveau accordé la parole. Elle a soutenu que les dispositifs européens de sécurité devaient respecter l'interdiction de modifier les frontières par la force et s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles les voisins de la Russie redoutaient son comportement. Sa réponse fut énergique. Néanmoins, cet échange révélait un échec bien plus profond : les représentants russe et européen parlaient au monde, mais presque pas l'un à l'autre. Chacun décrivait l'autre comme le principal danger, tandis que la perspective d'un règlement global de la sécurité européenne s'éloignait davantage.

L'Europe doit pouvoir condamner une action militaire illégale tout en affirmant que la diplomatie avec Moscou demeure nécessaire. Dialoguer n'est pas capituler. Négocier n'est pas récompenser. C'est la méthode indispensable par laquelle des adversaires finissent par mettre un terme aux guerres.

3. Le principe oublié de la sécurité indivisible

Pendant des décennies, la politique européenne de sécurité n'était pas censée se résumer à un choix entre une domination occidentale totale et une domination russe totale. Lors du sommet de 2010 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les États participants ont approuvé la vision d'une communauté de sécurité commune s'étendant à l'Europe et à l'Eurasie. Leur Déclaration commémorative d'Astana affirmait que les États ne devaient pas renforcer leur sécurité au détriment de celle des autres.

Cet engagement mérite de retrouver une place centrale dans les débats européens. Le sentiment russe selon lequel l'élargissement et le renforcement de structures de sécurité rivales menacent ses intérêts constitue une réalité politique dont tout accord durable doit tenir compte. Les inquiétudes de la Pologne, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Ukraine sont également des réalités politiques. Aucun accord ne peut être stable s'il reconnaît les préoccupations de sécurité d'un camp tout en jugeant celles de l'autre illégitimes.

Cet argument comporte toutefois une limite essentielle. Le principe de l'OSCE ne saurait être invoqué pour conférer à la Russie un droit de regard sur les choix intérieurs ou la souveraineté des pays voisins. La même déclaration protège aussi l'égalité souveraine de chaque État participant et sa liberté de choisir ses arrangements de sécurité. Un règlement européen crédible doit concilier ces deux principes : ni politique d'encerclement militaire ou d'humiliation, ni droit pour les

grandes puissances de dominer les États plus petits.

Pour Bruxelles, cela signifie retrouver un langage diplomatique qui fasse place à la sécurité mutuelle, au lieu de supposer que les armes suffisent à la créer. Pour Moscou, cela signifie reconnaître que le sentiment d'insécurité ne peut justifier une conquête territoriale. Pour Washington, cela signifie admettre que la sécurité européenne n'est pas un échiquier sur lequel un autre continent peut supporter indéfiniment les coûts de la confrontation.

4. Dépenses militaires : des chiffres plus élevés que ceux évoqués dans le discours initial

Nebenzia a particulièrement insisté sur la hausse rapide des dépenses militaires européennes. Dans son intervention d'avril, il évoquait environ 381 milliards d'euros de dépenses de défense de l'UE en 2025, selon une estimation antérieure alors en circulation. Les chiffres publiés depuis par l'Agence européenne de défense sont encore plus frappants. Selon son rapport du 16 juillet 2026, les 27 États membres ont consacré 418 milliards d'euros à la défense en 2025, soit une hausse de 20 % par rapport à 2024. L'Agence prévoyait 454 milliards d'euros pour 2026 et estimait que la défense représentait déjà 2,2 % du produit intérieur brut de l'UE en 2025.

Il s'agit des dépenses des États membres, et non d'un budget unique contrôlé par Bruxelles. Cette distinction est importante. Il n'en reste pas moins qu'elles traduisent un profond changement collectif de priorités. Les gouvernements européens justifient cette augmentation par la nécessité de dissuader une nouvelle agression après l'invasion de l'Ukraine par la Russie et par l'incertitude entourant les engagements de sécurité à long terme des États-Unis. Ces arguments ne sont pas imaginaires : de nombreux Européens craignent sincèrement de nouvelles agressions militaires. Mais il serait irresponsable de prétendre que de tels montants sont sans conséquences politiques ou sociales.

Chaque gouvernement doit répondre à des besoins concurrents : hôpitaux, transports publics, retraites, enseignement, prix de l'énergie pour l'industrie, logement et adaptation au changement climatique. Une hausse des budgets militaires n'entraîne pas automatiquement des réductions équivalentes des services sociaux ; elle peut aussi être financée par l'impôt, l'emprunt ou une réaffectation d'autres dépenses. Mais chacune de ces méthodes a un coût. Les électeurs méritent des explications détaillées, et non de simples annonces d'objectifs de défense

ambitieux.

Une autre question concerne les bénéficiaires industriels. Les marchés publics peuvent soutenir l'industrie européenne et répondre à des besoins légitimes de sécurité, mais ils peuvent aussi encourager les pressions des lobbies, les doublons et une dépendance durable envers les fournisseurs d'armement. Les dépenses de défense doivent donc faire l'objet d'un contrôle parlementaire particulièrement rigoureux. Si l'Europe peut mobiliser des centaines de milliards pour se préparer à la guerre, elle doit faire preuve d'une détermination comparable pour financer les instruments nécessaires à sa prévention.

5. Sanctions, énergie et coût des décisions géopolitiques

Nebenzia a décrit les sanctions européennes comme inefficaces contre la Russie et préjudiciables à l'UE elle-même. C'est l'une des interprétations d'un bilan économique contesté. L'UE affirme que ses mesures visent à restreindre le financement de l'armée russe, à limiter l'accès aux technologies sensibles et à réagir aux atteintes à la souveraineté de l'Ukraine. La chronologie des sanctions publiée par le Conseil confirme que cette politique a été continuellement développée et prolongée.

Les sanctions peuvent imposer des contraintes à un pays sans provoquer sa capitulation. Elles peuvent également coûter cher aux États qui les appliquent, surtout lorsque des relations commerciales et énergétiques anciennes sont rompues. Pendant des décennies, la base industrielle européenne a reposé sur des combustibles importés à des prix compétitifs, notamment le gaz russe acheminé par gazoduc. L'abandon de ces approvisionnements, conjugué aux chocs sur les marchés internationaux et à d'autres pressions structurelles, a créé des difficultés profondes pour les industries grandes consommatrices d'énergie. Il est légitime de se demander si ce fardeau a été équitablement réparti entre consommateurs, travailleurs, entreprises et gouvernements.

Une analyse rigoureuse doit cependant distinguer les effets des sanctions de ceux de la guerre elle-même, des perturbations des livraisons d'énergie, de la volatilité des marchés mondiaux et des politiques énergétiques nationales. On ne peut attribuer chaque fermeture d'usine ou hausse des factures des ménages à une seule décision de Bruxelles. Inversement, présenter tous ces coûts comme le prix inévitable d'une autorité morale revient à esquiver l'obligation de les mesurer.

Ma position éditoriale est claire : l'Union européenne devrait réévaluer ouvertement les conséquences économiques de sa politique envers la Russie, publier des analyses transparentes secteur par secteur et maintenir les voies diplomatiques ouvertes afin de permettre, à terme, des relations économiques mutuellement bénéfiques. La force de l'Europe s'est construite non seulement grâce aux alliances, mais aussi grâce à la production, au commerce, au travail qualifié et à la possibilité d'une coexistence pacifique. Détruire ces fondements au nom d'une confrontation sans fin serait une erreur historique.

6. Deux poids, deux mesures et droit international : une critique qui doit s'appliquer à tous

Dans l'un des passages les plus incisifs de son discours, Nebenzia a opposé la défense européenne du droit à l'autodétermination dans le cas du Groenland au rejet des revendications russes sur la Crimée et d'autres régions ukrainiennes occupées. Il s'est également demandé pourquoi les dirigeants européens défendent la liberté de navigation autour du détroit d'Ormuz tout en restreignant des activités liées au transport maritime russe soumis aux sanctions.

L'accusation d'une application sélective du droit mérite d'être examinée, notamment à la lumière de la longue histoire coloniale européenne et des réactions internationales inégales face aux différentes guerres. La réputation de l'Europe en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient ne s'est pas construite uniquement à travers les programmes d'aide actuels. Les souvenirs de l'exploitation des ressources, de la domination territoriale et de négociations inégales n'ont pas disparu. Les pays extérieurs à l'Europe peuvent légitimement se demander si les règles imposées aux adversaires s'appliquent également aux alliés.

Mais les situations comparées par Nebenzia ne sont pas juridiquement équivalentes. Le droit à l'autodétermination ne confère pas un droit illimité de s'emparer de territoires par la force militaire. Dans la résolution ES-11/4 d'octobre 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a rejeté la tentative d'annexion de quatre régions ukrainiennes et réaffirmé les frontières internationalement reconnues. L'ONU continue également de considérer la Crimée comme un territoire ukrainien. Ces positions ne peuvent être simplement effacées en invoquant des griefs politiques ou des référendums locaux organisés sous occupation.

De même, la liberté de navigation et la légalité de certaines sanctions ou inspections de navires exigent des analyses juridiques distinctes. Il peut exister de véritables incohérences dans la politique occidentale, mais il faut les démontrer plutôt que les

présumer. Une contestation convaincante de Bruxelles commence par l'application d'une même règle à toutes les puissances, y compris la Russie, les États-Unis et l'UE : la souveraineté, la protection des civils et l'interdiction des guerres d'agression ne sont pas des principes facultatifs.

7. Légitimité démocratique : à qui appartient la politique étrangère de l'Europe ?

Le représentant russe auprès de l'ONU a accusé les institutions européennes de chercher à étouffer les forces politiques alternatives par la censure, le contrôle numérique et des pressions sur les résultats électoraux. Ces accusations sont générales ; des épisodes électoraux précis en Roumanie ou en Géorgie ne sauraient, sans preuves examinées au cas par cas, être présentés comme la démonstration d'un complot à l'échelle de l'UE. La Géorgie n'est pas membre de l'Union et chaque élection s'inscrit dans un contexte juridique et politique différent.

La question démocratique sous-jacente n'en est pas moins réelle. Comment les gouvernements européens peuvent-ils prétendre représenter la volonté populaire si les conséquences de leurs décisions de politique étrangère échappent à un débat sérieux ? Les citoyens qui s'opposent aux sanctions, réclament des négociations de paix ou contestent les crédits militaires doivent pouvoir exprimer librement leurs positions. Le désaccord avec la stratégie dominante ne constitue pas en soi une ingérence étrangère ou une déloyauté.

Bruxelles doit également faire preuve de davantage de franchise sur la répartition réelle des pouvoirs. Les gouvernements nationaux conservent des compétences importantes en matière de politique étrangère et de sécurité. Le haut représentant n'est pas un président européen élu au suffrage direct, et une grande partie de la politique étrangère et de sécurité commune dépend des décisions des États membres. L'existence de cette structure intergouvernementale ne supprime pas le déficit démocratique : la complexité institutionnelle peut empêcher les électeurs ordinaires de déterminer qui est responsable.

La démocratie européenne exige des décideurs identifiables, des documents accessibles, un véritable contrôle parlementaire et un espace pour les opinions dissidentes. Une Union sûre de sa légitimité devrait accueillir favorablement cet examen, y compris lorsqu'il émane de critiques qui remettent fondamentalement en cause son orientation géopolitique actuelle.

8. Corruption et opacité : Bruxelles doit répondre aux accusations, pas les balayer d'un revers de main

La dénonciation par Nebenzia de la corruption au sommet des institutions européennes mérite bien davantage qu'un rejet automatique au motif qu'il s'agirait de propagande russe. Il a cité l'ancienne responsable de la politique étrangère de l'UE, Federica Mogherini, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, accusant des responsables européens de profiter des ressources considérables mobilisées pour l'Ukraine. Il est allé plus loin en affirmant qu'une grande partie de l'aide avait été détournée au profit de bureaucrates européens. L'ampleur précise qu'il avance n'a pas été établie par un audit public et vérifiable de manière indépendante. Mais cette incertitude ne doit pas servir de prétexte commode pour ignorer les défaillances, les enquêtes et les conflits d'intérêts déjà documentés.

Prenons le Service européen pour l'action extérieure lui-même. En décembre 2025, le Parquet européen a annoncé des perquisitions au SEAE, à Bruxelles, et au Collège d'Europe, à Bruges, dans le cadre de soupçons d'irrégularités lors de l'attribution d'un contrat de formation diplomatique financé par l'UE. Trois personnes, dont la rectrice du Collège d'Europe, ont ensuite été officiellement informées des accusations portant sur une fraude aux marchés publics, la corruption, les conflits d'intérêts et le secret professionnel. Cette rectrice était Federica Mogherini. L'enquête et les accusations sont bien réelles ; ces annonces n'établissent pas de condamnation pénale et la présomption d'innocence reste essentielle. Une enquête touchant l'institution même chargée de la diplomatie européenne constitue néanmoins un sujet de profonde préoccupation publique, et non une anecdote insignifiante.



Il existe également le litige documenté sur la transparence impliquant Ursula von der Leyen. Le 14 mai 2025, le Tribunal de l'Union européenne a annulé le refus de la Commission de donner accès aux messages échangés avec le directeur général de Pfizer dans le cadre de l'achat de vaccins. Le Tribunal a estimé que la Commission n'avait pas fourni d'explications plausibles sur son incapacité à retrouver ces messages. Ce jugement n'a pas établi qu'il y avait eu corruption. Il a toutefois mis en évidence une grave défaillance institutionnelle dans l'obligation de rendre des comptes et de justifier la gestion des documents au plus haut niveau politique. Un tel comportement s'accorde difficilement avec les affirmations répétées de Bruxelles selon lesquelles elle serait un modèle de transparence.

Le problème ne se limite pas non plus à quelques scandales individuels. Dans son rapport spécial 18/2026, la Cour des comptes européenne a jugé que la stratégie antifraude de la Commission couvrait un large champ, mais manquait d'ambition, signalant des faiblesses dans l'évaluation des risques, la planification des actions, le suivi et la mesure des résultats effectifs. Dans son enquête de 2021 sur les efforts de l'UE contre la grande corruption en Ukraine, la Cour avait déjà conclu que la corruption profondément enracinée demeurait un problème majeur et que les initiatives européennes avaient produit des résultats insuffisants. Cette dernière évaluation concerne la période antérieure examinée par les auditeurs ; elle ne chiffre pas les éventuelles pertes d'aide liée à la guerre depuis 2022.

Quelle conclusion les contribuables européens doivent-ils en tirer ? Non pas que chaque accusation non vérifiée soit automatiquement prouvée, mais que les sources officielles européennes elles-mêmes fournissent de sérieuses raisons de se méfier et d'exiger un contrôle urgent. La Commission, le SEAE et les autorités nationales

compétentes devraient rendre les circuits financiers de l'aide, des marchés publics, des intermédiaires et des bénéficiaires finaux aussi transparents et vérifiables de manière indépendante que le permettent les règles de sécurité et de protection de la vie privée. Lorsque des infractions sont suspectées, les enquêteurs doivent bénéficier d'un accès complet et d'une indépendance réelle. Lorsque des fonds ont été détournés, les responsables doivent être poursuivis et l'argent récupéré.

Bruxelles ne peut, de manière crédible, donner des leçons de bonne gouvernance aux pays du Sud tout en réagissant sur la défensive aux questions concernant ses propres institutions. On ne peut pas non plus demander aux citoyens européens d'accepter des engagements financiers et militaires sans cesse croissants sans comptabilité transparente sur la destination de l'argent. Les accusations de Nebenzia exigent des enquêtes et des réponses. C'est à ceux qui exercent le pouvoir et dépensent les fonds publics qu'incombe la responsabilité politique de rendre des comptes.

9. L'Ukraine et les accusations de trafic international d'armes

L'une des accusations chiffrées les plus frappantes du discours de Nebenzia concernait les armes légères. Il a attribué à l'Institute for the Study of War, établi aux États-Unis, une estimation selon laquelle une mitrailleuse sur trois détenues par des groupes extrémistes ou terroristes dans le monde proviendrait d'Ukraine. Cette affirmation figure dans la transcription officielle de l'ONU, mais aucune étude primaire correspondante ni méthodologie de cet institut n'a pu être vérifiée pour cet article.

Le détournement d'armes constitue un sujet d'enquête légitime et urgent partout où de grandes quantités d'armements sont acheminées vers une zone de guerre. Les contrôles à l'exportation, le suivi des numéros de série, la gestion des stocks et la surveillance indépendante sont essentiels. Bruxelles et les gouvernements fournisseurs d'armes devraient publier les bilans les plus complets possible, audités de façon indépendante, concernant les équipements livrés et les cas connus de détournement. Tant que l'étude de l'Institute for the Study of War invoquée à l'appui de cette affirmation n'aura pas été identifiée, le chiffre précis d'une arme sur trois demeure une accusation attribuée à son auteur et non une statistique vérifiée.

La préoccupation fondamentale ne dépend pas d'un seul chiffre contesté : les gouvernements qui transfèrent des armes à une telle échelle ont la responsabilité durable de surveiller leur destination et d'enquêter sur les signalements crédibles de

trafic. Les exceptions justifiées par la sécurité ne doivent pas devenir des dispenses de contrôle démocratique.

10. Le Sud global : aide au développement, alimentation et influence politique

Nebenzia a également remis en cause l'image que l'UE donne d'elle-même en tant que bienfaitrice désintéressée des pays en développement. Il a présenté de grands programmes d'investissement, notamment Global Gateway, comme des instruments destinés à garantir un accès privilégié aux matières premières et aux marchés. La politique européenne de développement comporte indéniablement une dimension stratégique. L'UE elle-même indique que ses délégations agissent dans le commerce, la sécurité économique et l'accès aux matières premières critiques, parallèlement à leurs activités de développement et de diplomatie.

Il serait toutefois trompeur de qualifier chaque route, projet énergétique ou programme de santé publique financé par l'Europe d'entreprise d'exploitation. Chaque projet doit être évalué à l'aune de ses contrats, de ses effets environnementaux, des emplois locaux, de la valeur créée pour le pays bénéficiaire et de la capacité de celui-ci à définir ses propres priorités. Le fait que les deux parties puissent en tirer profit ne discrédite pas l'aide au développement. Le danger apparaît lorsqu'un donateur puissant impose les conditions alors que les populations locales n'ont pas réellement voix au chapitre.

Le commerce des produits alimentaires et des engrais illustre une nécessité comparable de précision. La Russie soutient que les sanctions, les restrictions bancaires, les difficultés de transport maritime et l'application excessivement prudente des règles par les entreprises ont entravé l'approvisionnement des pays les plus pauvres. Le Conseil de l'UE affirme que les échanges alimentaires et agricoles sont exemptés de ses sanctions contre la Russie. Tant les exemptions officielles que le fonctionnement pratique des systèmes de paiement, d'assurance et de logistique méritent un examen. L'existence d'une exemption juridique ne prouve pas que toutes les livraisons se déroulent sans difficulté ; inversement, des perturbations ne démontrent pas automatiquement l'existence d'une interdiction officielle, par l'UE, des céréales ou engrais russes.

La question plus large est de savoir si les partenariats mondiaux de l'Europe reposent sur le respect réciproque de la souveraineté ou sur l'attente d'une obéissance politique. Une Europe indépendante devrait pouvoir coopérer avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine sans obliger chaque partenaire à choisir son camp dans

une nouvelle confrontation entre blocs géopolitiques.

11. La contestation de Marine Le Pen au sein même de l'Union européenne

Sept mois après la confrontation à l'ONU, la politique française a fait apparaître une menace d'une tout autre nature pour la position institutionnelle de Kallas. Le 9 novembre, POLITICO rapportait, en citant quatre responsables du Rassemblement national, que Marine Le Pen entendait supprimer ou réduire fortement le service diplomatique de l'UE si elle était élue présidente de la République française en 2027. Selon des représentants du Rassemblement national, le SEAE fait double emploi avec les ministères nationaux des Affaires étrangères, consomme des ressources publiques et permet à Bruxelles de parler au nom de gouvernements qui ne partagent pas nécessairement ses positions.

Le SEAE n'est pas une petite unité administrative. Il coordonne les relations extérieures de l'UE, assiste la haute représentante et entretient un réseau diplomatique mondial. Selon une présentation budgétaire officielle du SEAE, son budget administratif s'élevait à 880 millions d'euros en 2024 ; le budget voté pour 2025 atteignait 932,5 millions d'euros. Il couvrait environ 2 500 collaborateurs à Bruxelles et près de 2 800 personnes réparties dans 145 délégations et bureaux, ainsi que les bâtiments, l'informatique et les obligations de sécurité. Ces chiffres alimentent utilement le débat sur les coûts et l'efficacité ; ils ne prouvent pas à eux seuls que ce service est superflu.

L'argument politique de Le Pen repose sur la souveraineté. Elle estime que les compétences diplomatiques, militaires et de renseignement ne doivent pas échapper au contrôle démocratique légitime de la France et des autres États membres. Ses alliés politiques critiquent également la ligne de confrontation adoptée par Kallas à l'égard de Moscou et réclament une conférence internationale de paix. Deux modèles s'opposent ainsi clairement : un appareil diplomatique européen central renforcé, étroitement lié à la politique actuelle de sanctions et de soutien à l'Ukraine, et une approche davantage nationale qui restituerait d'importantes prérogatives aux capitales.

Le choix n'est pourtant pas aussi simple. La France ne pourrait pas, à elle seule et en toute légalité, supprimer le SEAE ou remodeler à sa guise l'architecture budgétaire de l'UE. Ce service a été créé dans le cadre institutionnel fondé sur les traités européens ; toute modification suppose les procédures pertinentes de l'Union et l'appui d'autres États et institutions. En outre, une représentation diplomatique

européenne commune peut parfois renforcer l'influence de pays qui, individuellement, auraient du mal à se faire entendre des États-Unis, de la Chine ou d'autres grandes puissances.

Le fait le plus révélateur est que l'appel à la réforme ne se limite pas au Rassemblement national. Des informations font également état de discussions entre la France et l'Allemagne sur les doublons, les budgets et les relations entre le SEAE et la Commission européenne. Un débat que les gouvernements établis jugent eux-mêmes nécessaire ne saurait être écarté simplement parce que Le Pen l'aborde sous un angle nationaliste.

L'éventualité de son accession à la présidence doit toutefois être présentée comme conditionnelle. À la suite de la procédure relative au détournement de fonds du Parlement européen, sa situation judiciaire et les conséquences d'un nouveau pourvoi demeuraient politiquement importantes en novembre 2026. Comme l'a rapporté LCP, la chaîne parlementaire française, la Cour de cassation a indiqué qu'une décision pourrait intervenir avant l'élection présidentielle d'avril 2027. Les sondages ne sont pas des résultats électoraux et les candidats potentiels ne sont pas encore présidents.

12. Souveraineté nationale ou autonomie stratégique européenne ?



La question de fond soulevée par Le Pen ne concerne pas seulement la taille d'un service diplomatique. Il s'agit de savoir si l'Union européenne peut élaborer une

politique étrangère véritablement autonome — et si cette politique répondrait aux attentes de ses citoyens plutôt qu'aux objectifs stratégiques de puissances extérieures. Une Europe qui dépend des États-Unis pour ses principaux choix de sécurité n'est pas pleinement autonome. Une Europe qui adopterait simplement les préférences de Moscou ne le serait pas davantage.

Une troisième voie crédible associerait la responsabilité démocratique nationale à des institutions donnant à l'Europe un poids collectif suffisant pour négocier. Cela suppose de réexaminer le mandat du SEAE, de publier des critères de performance, de renforcer le contrôle parlementaire et de définir clairement ce qui relève des gouvernements nationaux et ce qu'il vaut mieux entreprendre collectivement. Cela exige aussi la volonté d'écouter les gouvernements et les électorats dissidents, au lieu de considérer les divergences internes comme une anomalie à corriger par des campagnes de communication.

Kallas et Le Pen incarnent deux réponses opposées à une même crise. La première insiste sur la nécessité pour l'Europe de faire preuve de fermeté envers la Russie et de parler d'une seule voix sur la scène internationale. La seconde affirme que Bruxelles a accumulé trop de pouvoir politique tout en étant insuffisamment tenu de rendre des comptes. Aucune de ces positions ne peut se substituer à une tâche bien plus difficile : bâtir une Europe suffisamment sûre d'elle pour négocier, suffisamment solide économiquement pour agir de manière indépendante et suffisamment démocratique pour accepter le désaccord.

13. Une autre politique européenne est possible

L'avenir de l'Europe ne devrait pas se résumer à choisir entre un réarmement sans limites et l'impuissance diplomatique. Un continent doté de l'expertise scientifique, de l'histoire industrielle, des ressources financières et des traditions culturelles de l'Europe devrait être capable d'une politique internationale plus imaginative. Cinq priorités permettraient de dépasser les slogans.

1. **Rétablir des canaux diplomatiques crédibles.** Maintenir une communication directe et multilatérale avec Moscou, Kyiv et les autres gouvernements concernés. Les négociations doivent prendre en compte la sécurité des civils, la souveraineté des États, les préoccupations sécuritaires de toutes les parties et des mécanismes permettant de vérifier le respect des engagements.
2. **Publier la facture économique.** Évaluer les sanctions, la politique énergétique, les dépenses de défense et la compétitivité industrielle à partir d'hypothèses transparentes et de données sectorielles. Les citoyens doivent pouvoir savoir qui supporte les coûts, qui en tire avantage et quelles solutions de remplacement ont

été envisagées.

3. **Soumettre les institutions de politique étrangère au contrôle démocratique.** Examiner l'efficacité et le mandat du SEAE, la répartition des compétences au sein de l'UE, la transparence des contrats et la capacité des parlements nationaux à contrôler les décisions.
4. **Appliquer le droit international de manière cohérente.** Défendre les mêmes principes fondamentaux en Ukraine, au Moyen-Orient, en Afrique et ailleurs : souveraineté, protection des civils, droits humains et opposition à l'acquisition de territoires par la force. Une application sélective mine la crédibilité.
5. **Faire de la paix un objectif stratégique explicite.** La dissuasion militaire peut être nécessaire, mais elle ne constitue pas un plan de paix. L'Europe devrait investir son énergie politique et ses ressources dans la médiation, les négociations sur la maîtrise des armements, la protection humanitaire et la mise en place, à terme, d'un cadre de sécurité paneuropéen.

Conclusion : les citoyens européens méritent une autre perspective que la confrontation permanente

Le discours de Nebenzia à l'ONU a exprimé avec force la vision qu'a le gouvernement russe de l'Europe. Ses critiques de la militarisation, de la morale à géométrie variable, des priorités diplomatiques, des coûts économiques et de la corruption institutionnelle ne peuvent être balayées d'un revers de main de manière responsable. Les documents officiels des organes européens de contrôle et de poursuite fournissent des motifs concrets d'exiger des réponses, même lorsque certaines accusations chiffrées de grande ampleur restent à établir. Sa comparaison des institutions européennes contemporaines avec un nouveau Reich était incendiaire ; elle ne devrait pas détourner l'attention des questions de fond. La réponse de Kallas a défendu les principes de souveraineté et de droit international, sans dissiper pour autant le danger d'une politique étrangère où la confrontation prend de plus en plus le pas sur le dialogue.

La contestation portée par Le Pen montre que ces questions ne relèvent plus uniquement des échanges entre Moscou et Bruxelles. Elles font désormais débat au sein même de l'Union européenne et influenceront les élections, les budgets, la politique industrielle et l'identité diplomatique du continent. Son programme doit être soumis au même examen rigoureux que celui des responsables politiques auxquels elle s'oppose. Une réforme n'est pas automatiquement judicieuse, pas plus que la centralisation n'est automatiquement une force.

Ce qui importe, c'est l'intérêt général. Les citoyens européens ont droit à la paix, à la sécurité économique, au contrôle démocratique et à une explication honnête des risques pris en leur nom. On ne devrait pas leur dire que toute critique de Bruxelles sert la Russie, ni que toute préoccupation exprimée par Moscou est nécessairement fondée. Ils méritent une culture politique suffisamment mûre pour rejeter ces deux réflexes.

L'Europe a autrefois su transformer des inimitiés historiques profondes en coopération. Cette réussite devrait rester une source d'inspiration. Une paix européenne durable ne naîtra ni de la propagande, ni d'un pouvoir bureaucratique incontesté, ni d'une course aux armements sans fin. Elle exigera le courage de négocier, l'humilité de reconnaître les erreurs et la conviction démocratique que les gouvernements existent pour protéger la vie et la prospérité de leurs populations.

La question centrale n'est plus de savoir si l'Europe a les moyens de pratiquer la diplomatie. Elle est de savoir si elle peut encore se permettre de la négliger.

Documents primaires, articles de presse et notes sur les sources

1. Conseil de sécurité des Nations unies, S/PV.10133, 13 avril 2026 — compte rendu officiel des interventions de Kaja Kallas et de Vassily Nebenzia, ainsi que de leur échange ultérieur.
2. Web TV des Nations unies, 10 133e séance du Conseil de sécurité, 13 avril 2026 — vidéo officielle de la séance.
3. Vidéo fournie pour cet article : intervention de Nebenzia au Conseil de sécurité — présentation secondaire ; les citations ont été vérifiées à l'aide du compte rendu officiel de l'ONU.
4. POLITICO Europe, 9 novembre 2026, Marine Le Pen et Kaja Kallas — enquête originale fondée sur les déclarations de responsables du Rassemblement national.
5. Times Now World : Marine Le Pen et le SEAE — vidéo fournie pour cet article.
6. Agence européenne de défense, données sur la défense 2025–2026, 16 juillet 2026 — chiffres actualisés des dépenses militaires.
7. SEAE, intervention devant le Parlement européen concernant son budget administratif, 17 novembre 2025 — effectifs, réseau diplomatique et budget.
8. OSCE, Déclaration commémorative d'Astana, 2010 — sécurité indivisible et liberté de choix souverain.
9. Résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale de l'ONU, 12 octobre 2022 — intégrité territoriale de l'Ukraine.

10. Conseil de l'UE, chronologie des sanctions contre la Russie — mesures de sanction et objectifs officiels.
11. Conseil de l'UE, explication des sanctions et des exemptions alimentaires — position officielle de l'UE sur le commerce agricole.
12. Tribunal de l'UE, communiqué de presse 60/25 sur l'affaire T-36/23, 14 mai 2025 — jugement sur l'accès aux messages liés à Pfizer, et non condamnation pour corruption.
13. LCP, 8 juillet 2026, procédure de pourvoi de Marine Le Pen — incertitude juridique et électorale.
14. Conseil européen, conclusions du 19 mars 2026 — position officielle de l'UE à l'époque des débats aux Nations unies.
15. Parquet européen, 2 décembre 2025 — perquisitions liées à des soupçons d'irrégularités dans les marchés publics du SEAE et du Collège d'Europe.
16. Parquet européen, 3 décembre 2025 — notification officielle des accusations dans l'enquête sur l'académie diplomatique ; la présomption d'innocence s'applique.
17. Cour des comptes européenne, rapport spécial 18/2026 — insuffisances de la stratégie antifraude de la Commission.
18. Cour des comptes européenne, rapport spécial 23/2021 — résultats insuffisants des efforts antérieurs contre la grande corruption en Ukraine.

https://youtu.be/PLcXAeGbizE